

Carros, le 16 décembre 2019

Collectif Air Pur Carros
416, chemin de l'émigra
06510 CARROS
airpurcarros@gmail.com

Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes
147, boulevard du Mercantour
06200 NICE

Objet : Pollution de l'air à Carros – société SCERM (groupe COLAS)

Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons porter à votre connaissance une problématique de pollution de l'air sur la commune de Carros, liée à l'activité de la société SCERM, située sur la 12^{ème} rue dans la zone industrielle.

Dans ce contexte, le collectif Air Pur Carros a été constitué le 23 novembre 2019 à Carros. Il réunit les riverains et plus largement les habitants de la commune afin d'alerter les pouvoirs publics.

La société SCERM actuellement groupe COLAS, exerce une activité d'exploitation d'une centrale d'enrobage et de concassage de minéraux. Au titre d'ICPE, elle a obtenu une autorisation préfectorale en date du 9 septembre 2005.

Cependant, elle a réellement débuté son activité plusieurs mois avant l'autorisation et alors même qu'une enquête publique était en cours. Lors de cette enquête publique, l'association locale « Aqui Sien Ben » s'était fortement opposée au projet d'installation de la société, invoquant :

- L'incompatibilité de cette activité avec la proximité des habitations
- Le principe de précaution au vu des risques sanitaires, naturels et environnementaux

En date du 20 mars 2012, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris envers la SCERM, notamment afin qu'elle se conforme aux dispositions réglementaires pour limiter les nuisances olfactives. Nous n'avons pas à notre connaissance le rapport de mise en conformité de la société sur ce point.

La SCERM présente une activité en forte croissance⁽¹⁾. Elle fonctionne actuellement de 6h à 3h du matin le lendemain.

Les plans de Carros constituent une zone à forte activité démographique située sur un plateau sus-jacent aux cheminées de la zone industrielle où l'air est devenu irrespirable principalement du fait de l'odeur caractéristique de bitume se dégageant de la SCERM.

Outre la nuisance olfactive, les rejets atmosphériques de la SCERM sont des fumées de bitumes et contiennent de nombreux composés chimiques connus pour leur nocivité⁽²⁾. Le bitume à lui seul est classé Cancérigène **possible groupe 2B** par le Centre International de Recherche contre le Cancer.

Le collectif porte ici à votre connaissance que ces fumées :

- **affectent fortement la qualité de vie des riverains** : les plaintes pour nuisances olfactives s'étendent actuellement à notre connaissance du fond des plans de Carros, au bas de Carros le neuf et à Carros village. De fortes odeurs de bitume s'insinuent à l'intérieur même des maisons, empêchent les habitants de profiter de leurs jardins, de laisser leurs enfants jouer à l'extérieur, d'aérer leurs maisons le matin et le soir (phénomènes météorologiques locaux concentrant les odeurs sur ces périodes).
- **impactent la santé des riverains** : nombreux sont les riverains à alléguer des symptômes d'irritation des voies respiratoires avec de la toux, mais aussi des nausées, maux de tête observés chez eux ou leurs enfants en période de forte exposition. Ces effets irritants sont connus et décrits ⁽³⁾.

Le collectif porte à votre connaissance les craintes émanant de la population nouvellement implantée à Carros comme plus ancienne, concernant les risques encourus pour sa santé. Nous ignorons en effet, du fait de l'absence de veille épidémiologique quels sont les effets à long termes :

- **Pour la santé des carrossois exposés chroniquement, tous particulièrement les plus vulnérables** (femmes enceintes, enfants et personnes vulnérables): développement asthme, bronchopathies, maladies inflammatoire, cardiovasculaire, neurologiques, cancers notamment hémopathies ...
- **Pour l'environnement**

A la demande des riverains, une réunion a été organisée le 28 mars 2019 avec les représentants de la SCERM. Cette dernière s'est alors engagée à effectuer des travaux (mise en place d'un filtre charbon absent jusqu'alors et travaux d'isolement des cuves) durant le mois de septembre.

Après un été irrespirable, les améliorations engagées mi-octobre n'ont eu aucun effet sur les nuisances olfactives. Début Novembre, certains membres du collectif ont visité l'entreprise. Nous avons entre autres pu observer de nos yeux non experts des zones de chargement laissées à l'air libre d'où se dégageaient des nuages de fumées à chaque passage de camion.

La SCERM nous a informé être aux normes (à partir de mesures olfactives réalisées sur des échantillonnages localisés ne rendant compte des émissions totales de l'entreprises) et qu'aucune solution technique n'était disponible sur le marché pour améliorer le confinement de l'entreprise (en désaccord avec les avancées technologiques prônées par le groupe COLAS ⁽⁴⁾ en la matière).

Au vu de tous ces éléments et en application du principe de précaution pour notre santé, nous sollicitons votre intervention afin que les nuisances liées aux activités de la SCERM cessent totalement et immédiatement.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif Air Pur Carros,

Collectif soutenu par le collectif citoyens 06 et l'Association Aqui Sien Ben.

1. <http://entreprises.lefigaro.fr/carroise-enrobage-recyclage-materiau-scerm-06/entreprise-477650212>

2. <http://www.inrs.fr/risques/bitume/effets-sante.html>, <https://www.anses.fr/fr/content/exposition-aux-bitumes>

3. <https://www.anses.fr>

4. <https://www.colas.com/fr/engagement-responsable/enjeux-strategiques/nos-sites-de-production>

NB : une copie de ce courrier est adressée à :

Monsieur le maire de la ville de Carros (Charles Scibetta)

Monsieur le président de la Métropole Nice Côte d'Azur (Christian Estrosi)

Monsieur le président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes (Charles Ange Ginesy)

Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de Santé PACA (Philippe de Mester)

Madame la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA (Corinne Tourasse)

PJ : Avis association Aqui Sien Ben sur l'enquête publique d'avril 2005